

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne intéressée pour connaître les premiers secours canin et félin.

Un référent handicap est à votre disposition

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Travaux pratiques en salle d'application avec les chiens
- Cours théoriques en salle avec des professionnels du secours animal.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La formation ne comporte pas d'évaluation.

INSCRIPTION

Prendre contact avec le CFPPA qui vous enverra la fiche d'inscription.
Les délais d'accès à l'action varient en fonction du financement.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Aucun frais spécifique n'est à prévoir.

EPL Agro de la Meuse

CFPPA - Formation adultes
CS 40249
55006 BAR-LE-DUC



Contactez le responsable de formation :

- 03.29.79.64.81
- CFPPA Meuse
- CFPPA de la Meuse
- cfppa.bar-le-duc@educagri.fr

Certification :

Ministère de l'Agriculture, de la
Souveraineté Alimentaire et de la
Forêt



FORMATION ADULTES

PREMIERS SECOURS CANIN ET FÉLIN

FORMATION COURTE

formation qualifiante



7 heures de cours



Travaux pratiques



Session entre septembre et juin



STATUT JURIDIQUE DES ANIMAUX

Le cadre légal des animaux se retrouve essentiellement dans trois codes :

Le code rural par l'article L214-1

Ordonnance du 21 septembre 2001 et le code pénal par l'article 521-1

Ordonnance du 06 octobre 2006 reconnaissant les animaux comme « des êtres vivants et sensibles ».

Le code civil par l'article 515-14 modifié par la loi n° 2015-177 du 16 février 2015 considère que :

« Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité – sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens ».



CONDITIONS D'ADMISSION

Aucune exigence particulière.

OBJECTIFS

Grace à cette formation accessible à tous, vous serez capable de réagir lorsque votre compagnon à quatre pattes se blesse, présente un malaise, s'intoxique....



FINANCEMENT & RÉMUNÉRATION

Formation sur une journée. 100.00 € la journée de formation à l'EPL AGRO de la Meuse.

30.00 € d'acompte à verser par chèque au moment de l'inscription à l'ordre de l'agence comptable de l'EPL AGRO de la Meuse

Se référer aux Conditions Générales de Vente.

CONTENUS PRINCIPAUX

La chaîne de secours : Protéger Alerter Secourir l'animal dans l'urgence en attente de la prise en charge par un vétérinaire.

- Assurer une protection au chien et à l'humain (faire une muselière d'appoint)
- Alerter le vétérinaire
- Rechercher les urgences vitales
- Agir devant un animal qui s'étouffe
- Agir devant un animal qui saigne abondamment
- Agir devant un animal ayant perdu connaissance et qui respire inconscient : Position Latérale de Sécurité (PLS) et Position Sternale de Sécurité (PSS)
- Pratiquer une Réanimation Cardio-Pulmonaire (RCP) à un animal qui ne respire pas

Agir devant un animal atteint :

- D'une plaie (simple ou grave)
- D'une brûlure (simple ou grave)
- D'un traumatisme
- D'une intoxication ou d'un envenimement
- Cas particuliers (convulsion, dilatation ou torsion d'estomac, coup de chaleur, ...)
- Administrer des médicaments et utiliser la trousse de secours
- Transporter un animal blessé en sécurité

Les gestes présentés lors de cette formation ne peuvent en aucun cas se substituer à l'avis d'un vétérinaire.